

Situation financière de la Collectivité Territoriale de Guyane

C O M M U N I Q U É



Mesdames, Messieurs,
Mes chers compatriotes,

La Collectivité territoriale de Guyane vit actuellement des heures difficiles sur le plan financier.

Cette situation trouve principalement sa source dans un désengagement de l'Etat vis-à-vis de la Collectivité et dans son refus d'assumer certaines de ses obligations.

Nous avons récemment eu l'occasion de dénoncer la décision prise unilatéralement par le Gouvernement de retirer 27 M€ d'octroi de mer par an à la CTG (dont 9 M€ dès la présente année) pour les rétrocéder aux communes sans prévoir les modalités de compensation pour la Collectivité, plaçant de fait celle-ci en quasi-incapacité d'équilibrer son budget pour l'année 2017.

Ce coup de force irresponsable et incompréhensible vient en réalité s'ajouter à une série de défaillances de l'Etat (RSA, permis pétroliers, Pacte d'avenir) ayant pour conséquence directe d'obérer les finances de la CTG, et trahissant une volonté de maintenir la Guyane dans une situation d'incapacité de s'assumer par elle-même, en contradiction avec l'engagement pris par le Président de la République d'accompagner le territoire dans une dynamique de développement à la fois responsable et durable.

Cette situation intolérable doit prendre fin. La CTG, et à travers elle, la Guyane, ainsi que l'ensemble des Guyanaises et des Guyanais, mérite le respect. Et je m'engage, avec l'ensemble des élus de l'Assemblée de Guyane, y compris ceux de l'opposition qui voudront nous rejoindre dans notre combat, et avec votre soutien, à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour enjoindre l'Etat à nous respecter, et à assumer ses responsabilités.

Le Président de la CTG
Rodolphe Alexandre

RSA, une charge insupportable pour la CTG

Au regard de la situation socioéconomique et de la croissance démographique particulières que connaît la Guyane, le RSA représente une problématique hors norme pour la CTG, avec un poids (en augmentation constante) de plus de 100% de la part « départementale » de sa dotation globale de fonctionnement pour 2016 (contre 30 à 40% pour les autres Départements de France, Outre-mer compris). Alors qu'une enveloppe de 19,2 M€ provenant de la dotation nationale de compensation du RSA avait été accordée à la Guyane, celle-ci a finalement été ramenée sans concertation à 14,2 M€, privant indument la CTG de 5 M€. En outre, la Guyane reste dans l'attente d'un plafonnement de son « reste-à-charge » (la part qu'il lui revient de verser) à hauteur de 50 M€ par an, l'Etat prenant en charge la différence. Sans un accord sur ce point, nous étudions la possibilité, à l'instar d'autres Département de France, de suspendre le remboursement à la CNAF (chargée du versement du RSA aux allocataires) de notre quote-part.

La CTG empêchée de délivrer les permis pétroliers

En vertu de la loi du 13 décembre 2000, la CTG dispose théoriquement de la compétence en matière de délivrance des titres miniers maritimes. Le décret d'application n'ayant jamais été signé malgré notre recours victorieux devant le Conseil d'Etat en ce sens, cette loi reste pour l'heure inapplicable, ce qui constitue un manque à gagner important pour la CTG à court, moyen et long terme, ne serait-ce que dans la perspective immédiate de la prolongation du permis exclusif de recherche « Guyane Maritime » accordé à Total pour lequel la compagnie pétrolière s'est d'ores et déjà engagée avec la CTG à hauteur de 10 M€.

Un Pacte d'avenir vidé de sa substance

Nous prenons acte des attermoissements du Gouvernement actuel et de sa volonté systématique de raboter les demandes pourtant légitimes et vitales (éducation, énergie, infrastructures routières, logement, santé, sécurité) figurant dans la mouture du Pacte d'avenir élaboré par l'ensemble des élus de Guyane lors du séminaire du 12 septembre 2016, et attendons désormais la mise en place du prochain Gouvernement pour poser à nouveau la question d'un plan ambitieux de développement pour la Guyane porté conjointement par l'Etat et la CTG.